



Energies locales – Impacts positifs

Assemblée Générale Mixte

30 novembre 2021



## ◆ PRÉSENTATION DE LA DIRECTION

- ◆ **Introduction et réalisations 2021 – *Julien Moulin, Président***

- ◆ **Finance – *Aurélie Tan, Directrice Administrative et Financière***

- ◆ **Opérations et objectifs fin 2022 – *Antoine Forcinal, Directeur Général***

- ◆ **FDE en bourse – *Julien Moulin, Président***

- ◆ RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES - *L. Fournier (Mazars) et S. Haas (BDO), Commissaires aux comptes*

- ◆ VOTE DES RÉSOLUTIONS

- ◆ QUESTIONS DES ACTIONNAIRES: *Questions à envoyer sur ir@francaisedelenergie.fr*

- ◆ CLOTURE DE SÉANCE – *Julien Moulin, Président*



Un acteur majeur de la transition énergétique

# UN PRODUCTEUR D'ÉNERGIE AU PROFIL UNIQUE



## Producteur d'énergie avec empreinte carbone négative

- ◆ Plus d'1 million de tonnes d'émissions de CO2eq évitées par an



## D'importantes barrières à l'entrée

- ◆ 20 à 25 ans de concessions exclusives



## 10 sites déjà opérationnels

- ◆ Electricité verte
- ◆ Gaz de récupération
- ◆ Chaleur



## Une activité perenne

- ◆ Des réserves certifiées de gaz importantes



## Une grande visibilité sur la génération de revenus

- ◆ Obligations d'achat (15 ans)
- ◆ Contrats long terme (15-20 ans)



# UN PORTEFEUILLE DIVERSIFIÉ DE SOLUTIONS ÉNERGÉTIQUES

A partir du gaz de mine



GAZ



ELECTRICITÉ



CHALEUR

CLIENTS



A partir du gaz lorrain



GAZ



HYDROGÈNE



STOCKAGE DE CO<sub>2</sub>

A partir de l'énergie solaire



ELECTRICITÉ



CHALEUR

CLIENTS ET PARTENAIRES





**17 MW**  
de capacité installée



**1 million de tonnes**  
**d'émissions CO<sub>2</sub>eq**  
évitées annuellement  
(dont 602 kT déjà certifiées)\*



## SUSTAINABLE DEVELOPMENT GOALS



AFFORDABLE AND  
CLEAN ENERGY



INDUSTRY, INNOVATION  
AND INFRASTRUCTURE



CLIMATE  
ACTION

- CREER DES SOLUTIONS ENERGETIQUES ADAPTEES AUX TERRITOIRES**
- IMPACTER LE DEREGLEMENT CLIMATIQUE EN PRODUISANT ET VALORISANT L'ENERGIE EN CIRCUITS COURTS**
- REDUIRE L'EMPREINTE CARBONE DES ENERGIES PRODUITES ET CONSOMMEES**

\* Sources: Ineris 2019, FDE

## PRINCIPALES RÉALISATIONS DE L'ÉEXERCICE

### Premier premier multi-energies

- ◆ Fourniture de gaz, d'électricité et de chaleur sur un même site à Béthune

### Premier développement dans le solaire thermique

- ◆ Mise en opération du site de Creutzwald en Octobre 2020

### Premier succès dans le photovoltaïque

- ◆ Lauréat d'un projet de 15MW de l'appel d'offres de la Commission de Régulation de l'Énergie (CRE)

### Un positionnement ESG à nouveau plébiscité

- ◆ 1ère place des sociétés du secteur de l'énergie générant moins de 150 M€ de chiffre d'affaires au classement Gaïa (EthiFinance)

### Premier financement participatif

- ◆ 5.5M€ levés auprès de 1708 citoyens pour le projet de Béthune

### Reconnaissance par l'Etat français des compétences techniques et financières du Groupe

- ◆ Octroi de l'extension de la concession dite de Désirée (Hauts de France) sur une surface supplémentaire de 198,87 kilomètres carrés jusqu'au 23 décembre 2042



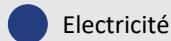
## Résultats Annuels 2021: Une croissance déjà profitable

## CROISSANCE CONTINUE DE NOTRE CHIFFRE D'AFFAIRES



- ◆ Chiffre d'affaires FY21: **+30%** par rapport à l'année précédente
- ◆ Nouvelle contribution des projets de Béthune and Creutzwald : **€ 942,000** de ventes additionnelles
- ◆ **Gaz** – 3.5 M€ : **+81%**, amélioration des volumes (+33%) et du prix de vente moyen à €14.9/MWH (FY 2020: €10.93/MWH)
- ◆ **Électricité France et Belgique** – 6.5 M€: **+11%**, production optimale sur les sites et prix de vente moyen en Belgique de 41,7 €/MWH (+42%)
- ◆ **Chaleur** – 178 K€

**57% DES REVENUS SÉCURISÉS**



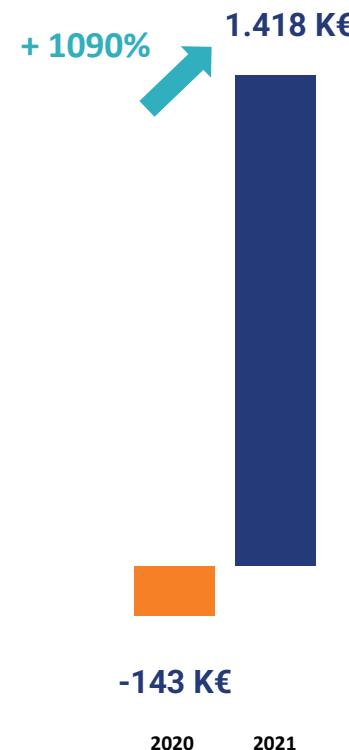
\* N'inclut pas les certificats verts associés à l'activité en Wallonie depuis 2019

## PERFORMANCES FINANCIÈRES EN FORTE HAUSSE

**EBITDA**



**Résultat Opérationnel**

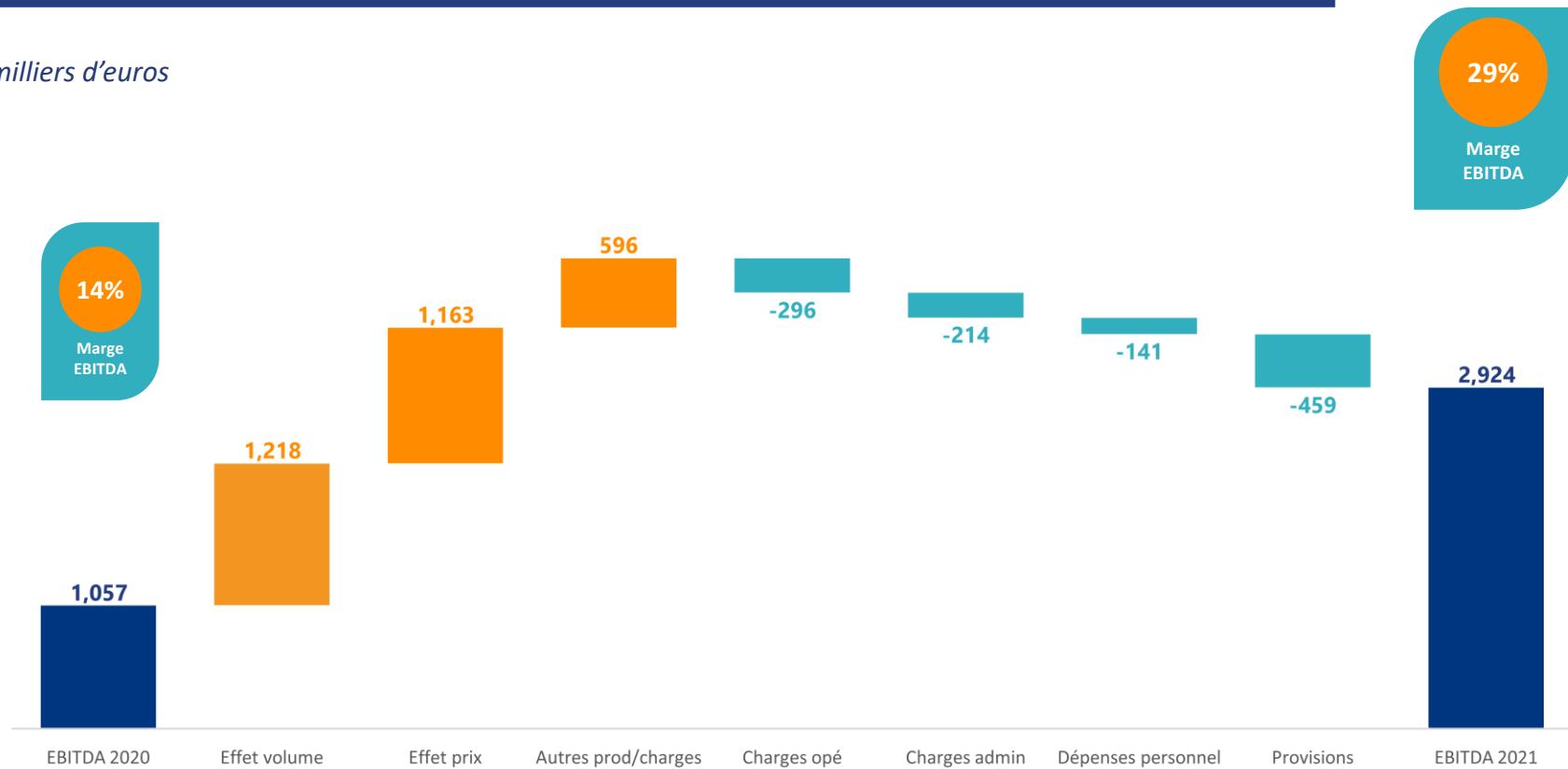


**Résultat Net (part du groupe)**



# AMÉLIORATION DE LA PROFITABILITÉ

En milliers d'euros



Baisse de 12 % du coût de production du MWh\* à 22,5 €/MWh  
 => Confirmation de notre levier opérationnel

EBITDA : Résultat avant impôts, résultat financier, dotations aux dépréciations et amortissements

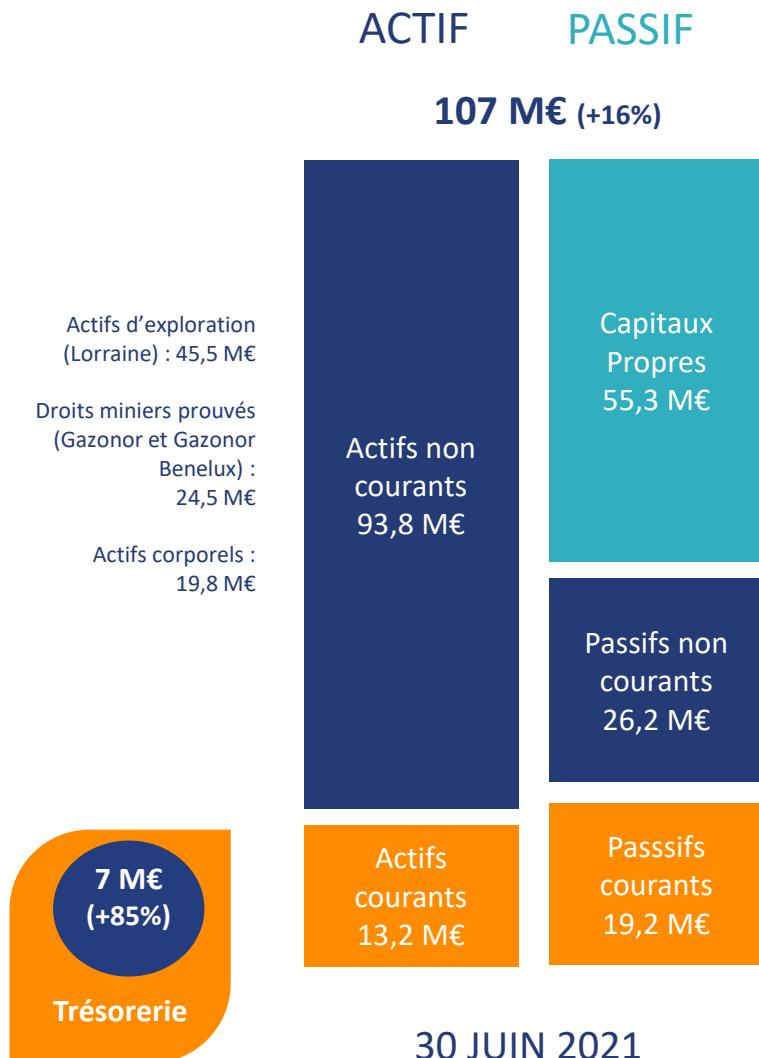
\* Coûts des biens et services vendus + Autres charges administratives et opérationnelles / Nombre de MWh produits sur l'exercice

## PROGRESSION DE LA RENTABILITÉ DU GROUPE

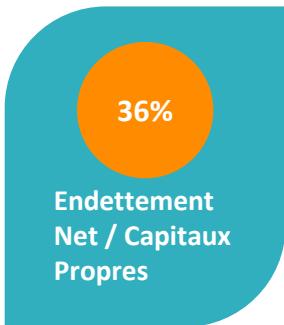
| En K€   | 2021             | 2020         |
|---|------------------|--------------|
| <b>CHIFFRE D'AFFAIRES</b>                         | <b>10 236</b>    | <b>7 855</b> |
| Autres produits opérationnels                     | 711              | 282          |
| Coûts des biens et services vendus                | (4 231)          | (3 934)      |
| Autres charges administratives et opérationnelles | (3 560)          | (3 205)      |
| Autres produits et charges opérationnels          | 91               | (77)         |
| Dotations nettes sur provisions                   | (324)            | 135          |
| <b>EBITDA</b>                                     | <b>2 924</b>     | <b>1 057</b> |
| <b>% du CA</b>                                    | <b>29 %</b>      | <b>13 %</b>  |
| Amortissements et dépréciations                   | 1 (1 506)        | (1 200)      |
| <b>RESULTAT OPERATIONNEL</b>                      | <b>1 418</b>     | <b>(142)</b> |
| <b>% du CA</b>                                    | <b>14 %</b>      | <b>(2) %</b> |
| <b>RESULTAT FINANCIER</b>                         | <b>2 (1 196)</b> | <b>(562)</b> |
| Impôts courants et différés                       | 3 71             | 753          |
| <b>RESULTAT NET PART DU GROUPE</b>                | <b>274</b>       | <b>109</b>   |
| <b>% du CA</b>                                    | <b>2,7 %</b>     | <b>1,4 %</b> |
| Intérêts minoritaires                             | 4 19             | (61)         |
| <b>RESULTAT NET</b>                               | <b>293</b>       | <b>48</b>    |

- 1 Hausse mécanique de la charge d'amortissement liée aux nouveaux projets Béthune et Creutzwald
- 2 Hausse des coûts financiers suite aux nouveaux arrangements de prêts et conclusion de nouveaux prêts bancaires au cours de l'exercice
- 3 Charge d'impôt de 91 K€ and activation des déficits reportables (IDA reconnus restants de 1.557 K€)
- 4 Résultat de Cellcius (51%) et FalkenSun (75%)

# BILAN ET TRÉSORERIE RENFORCÉS



30 JUIN 2021



**Investissements FY 2021**  
(Béthune, Cellcius, Anderlues 2, Avion 2, Greenhill, FalkenSun)

**10,7M€\***  
**(+300%)**

**TOTAL DETTE DE 27 M€ - NOUVEAUX EMPRUNTS avec un coût du capital plus faible**

**Prêt Cellcius – Caisse d'Epargne:**  
0,7 M€ à 1an à 0.4%

**Financement Projet – Caisse d'Epargne:**  
1,3 M€ à 20 ans à 1.5%

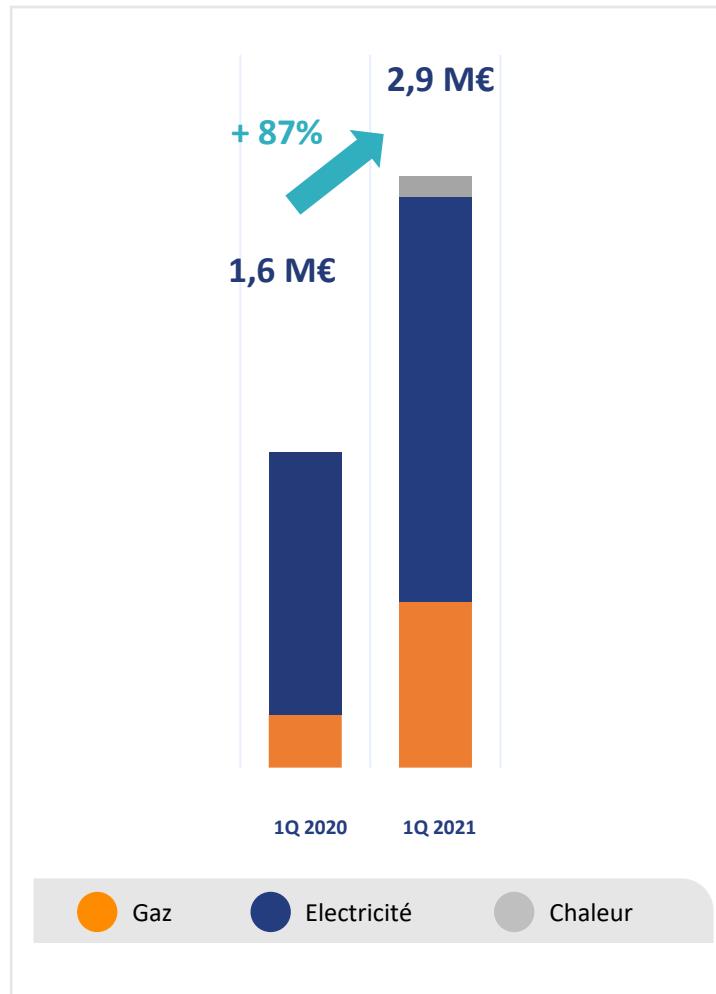
**Participatif Béthune:**  
5,5 M€ à 4 ans à 4.75%

**Participatif Avion 2:**  
3,3 M€ à 5 ans à 4.75%

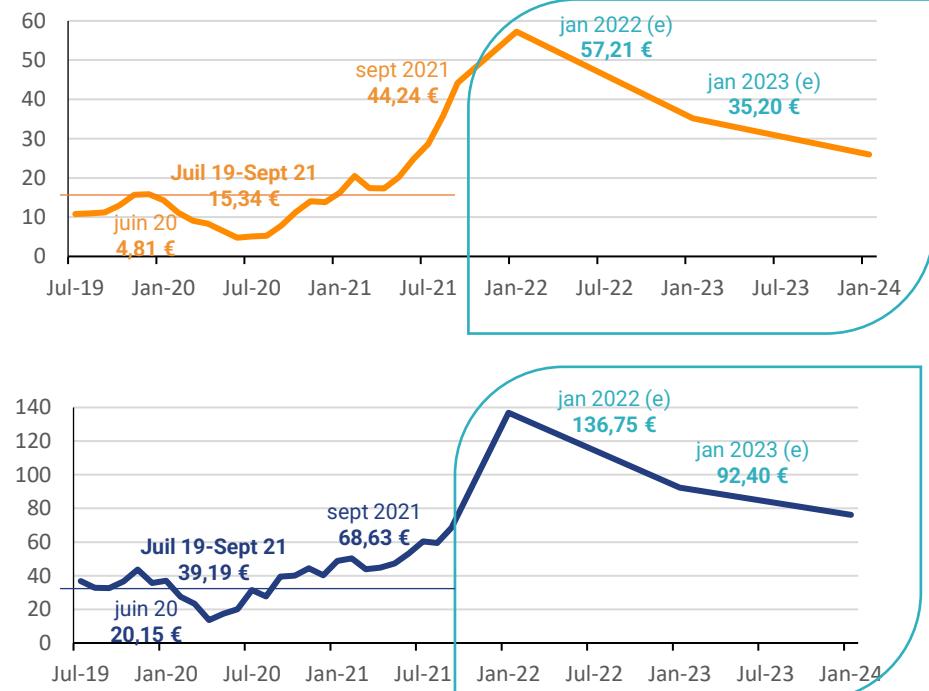
\* Avant subventions encaissées de 652 K€

# CHIFFRE D'AFFAIRES T1 2022: CONFIRMATION DE LA CROISSANCE

**63% DU CA SECURISÉ**



**ÉVOLUTION PRIX DU GAZ ET ÉLECTRICITÉ EN BELGIQUE (€/MWH)**



**EMISSION D'OBLIGATIONS VERTES DE 40M€ avec Edmond de Rothschild Asset Management pour financer le portefeuille énergie bas carbone en France et en Belgique**

Sources : PEG forward – 26/11/21, ICE ENDEX POWER BE forward - 26/11/21

## EN SYNTHÈSE



**Forte visibilité de la génération de revenus (contrats long terme à prix fixe et attractif, avec exposition à une potentielle hausse des prix)**



**Activité profitable avec des coûts maîtrisés et des cash flows opérationnels positifs**



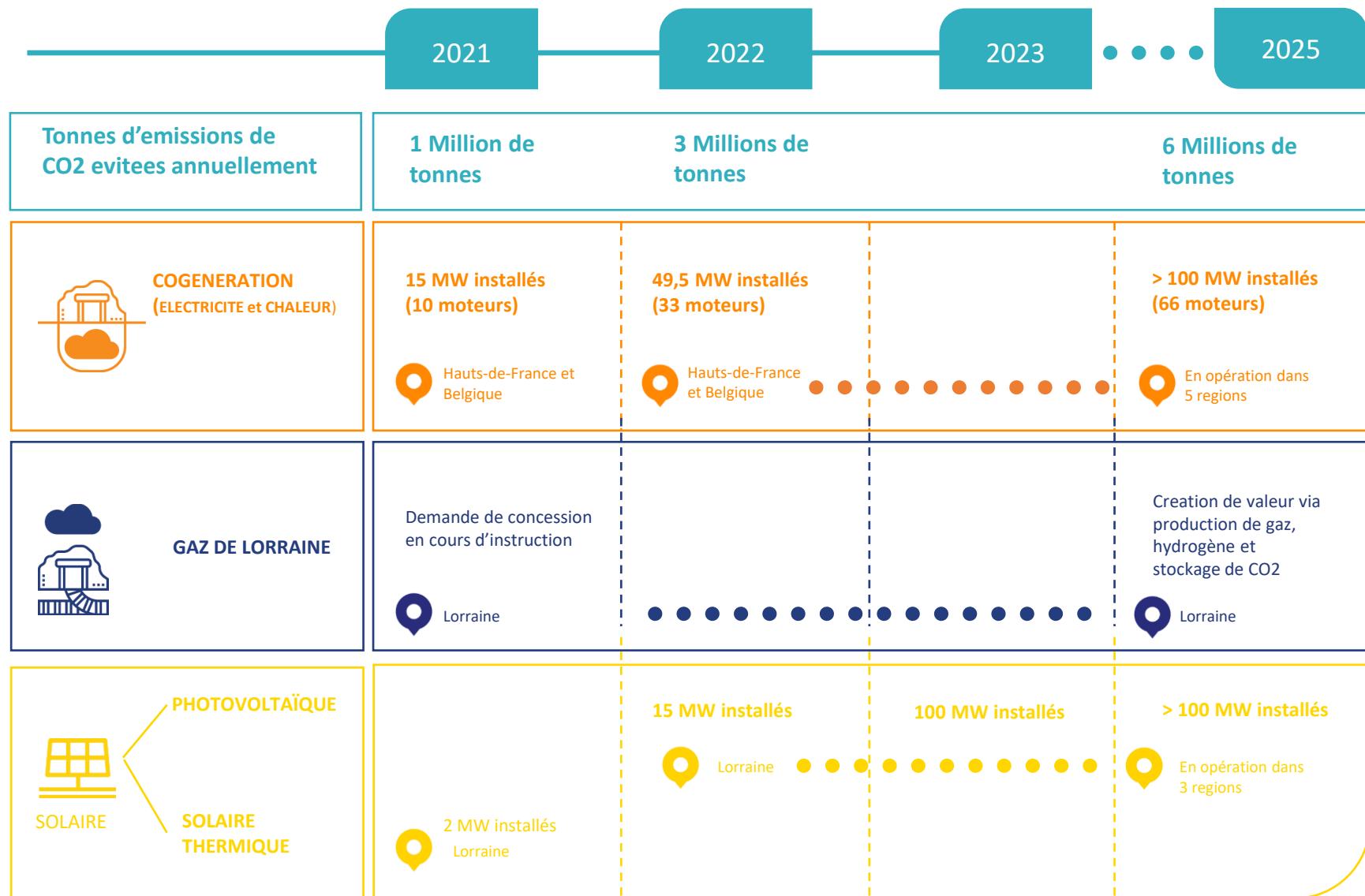
**Solidité financière avec une trésorerie disponible de 7 M€ et un endettement faible**

**Des perspectives de développement confirmées**



Des développements  
majeurs confirmés

# UN PLAN DE CROISSANCE AMBITIEUX ET RÉALISTE

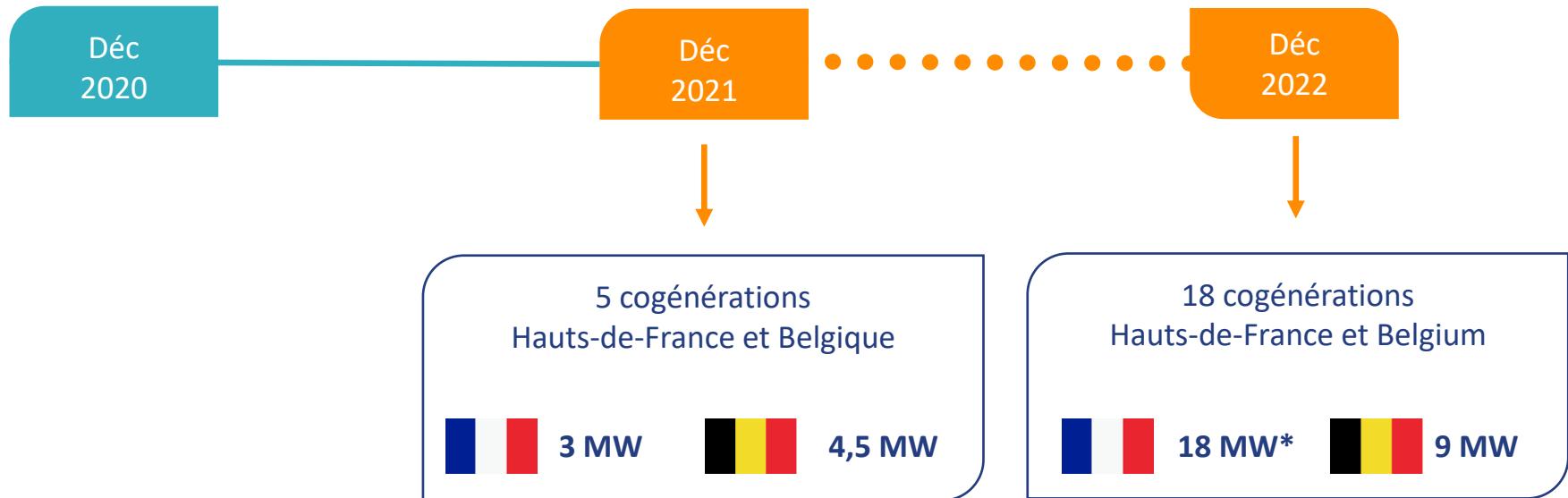


# COGÉNÉRATIONS : DÉVELOPPEMENT EN COURS SUR NOS CONCESSIONS

**10 cogénérations**  
**15 MW installés**  
+ Gas : Avion + Béthune (incl.  
chaleur)

**15 cogénérations**  
**22,5 MW installés**  
+ Gas : Avion + Béthune (incl.  
chaleur)

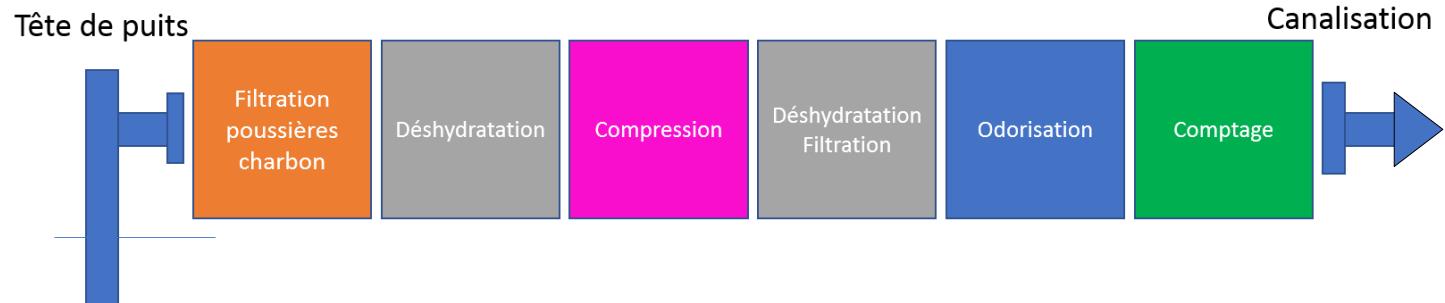
**33 cogénérations**  
**49,5 MW installés**  
+ Gas : Avion + Béthune (incl.  
chaleur) + nouveaux sites



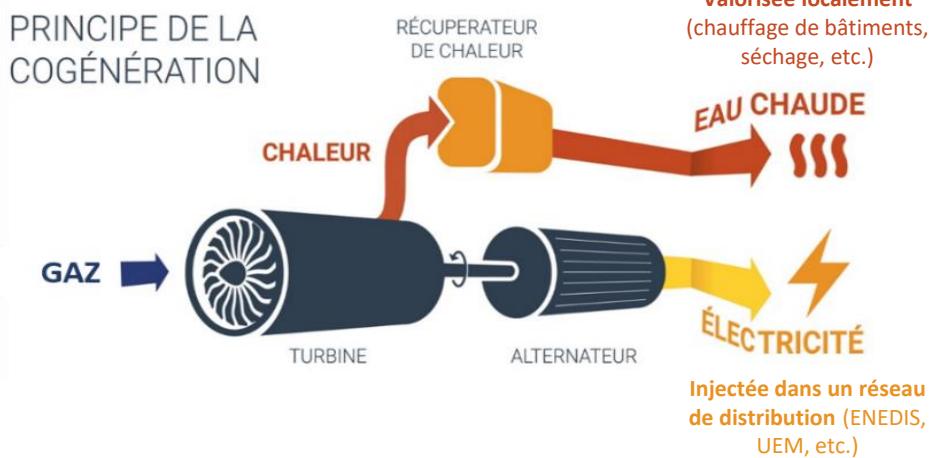
\* Autorisations administratives en cours, à finaliser d'ici Juin 2022

## DEVELOPPEMENT LORRAIN

- Option #1 : injection du gaz dans le réseau de distribution

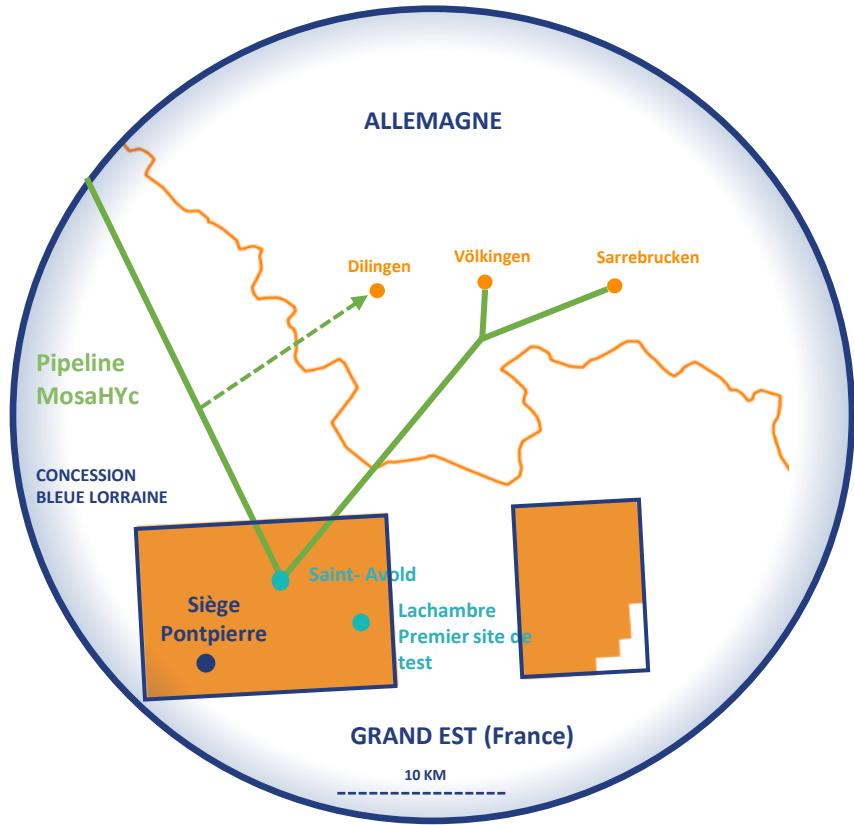


- Option #2 : cogénération



- Option #3 : hydrogène et stockage carbone (à l'étude)

# GAZ DE LORRAINE: ÉTUDE DE FAISABILITÉ HYDROGÈNE



- Localisation FDE: moins de 5 km du pipeline MosaHYc
- 100% FDE (opérateur)
- Resources de gaz certifiées: **2.1 BN de m<sup>3</sup> (2P), 87 BN de m<sup>3</sup> (2C)\***
- 42 sites de production de gaz certifiés sur la concession Bleue Lorraine

## Vaporéformage du méthane

- ◆ Technologie mature
- ◆ Largement déployée à échelle industrielle
- ◆ Meilleur rendement comparé aux autres processus de réformage
- ◆ Nécessité de capturer et stocker le CO<sub>2</sub>
- ◆ Coût de production compétitif

## Pyrolyse plasma

- ◆ Technologie en cours de développement
- ◆ Noir de carbone / graphène produits avec des valeurs de vente importante sur le marché
- ◆ Pas de production de CO<sub>2</sub>
- ◆ Coût de production potentiellement compétitif par rapport à l'H<sub>2</sub> vert

## Stockage souterrain du CO<sub>2</sub>

- ◆ Très bonne capacité de stockage du CO<sub>2</sub> des charbons charbons
- ◆ Le stockage de CO<sub>2</sub> accélère la libération du méthane

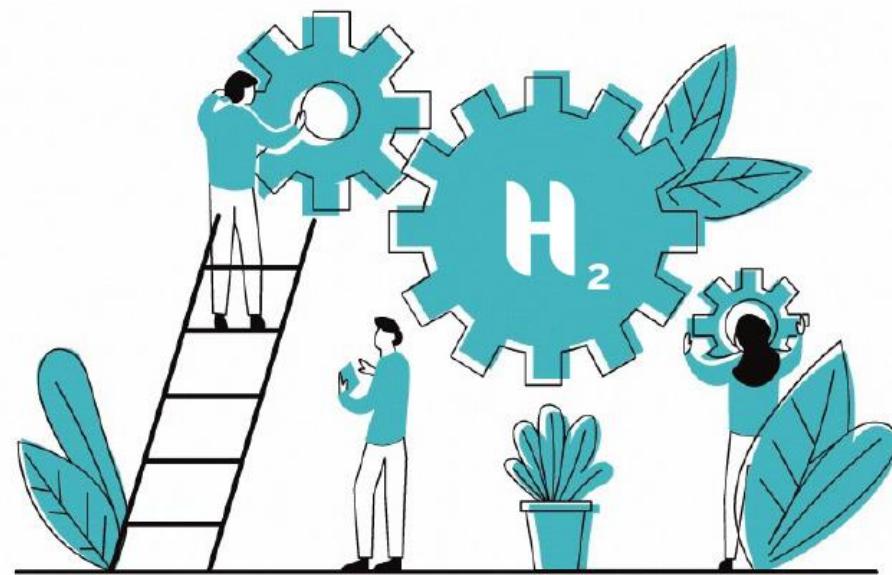
## GAZ DE LORRAINE: 2 AUTRES AXES DE CRÉATION DE VALEUR

◆ **Pyrolyse (H<sub>2</sub> décarbonné):** technologie non mature à l'échelle industrielle mais prometteuse en terme d'empreinte carbone. FDE impliqué dans 2 consortiums de premier plan:

- ◆ Consortium HyMEPP avec PLENESYS afin de valider la technologie sur un site résistant de FDE (Polytec Milan, Luxcarbon, GRTGaz, Plenesys, FDE...)
- ◆ HECO2 Plasmalyse Hybride (Materia Nova, Plasma Engineering, FDE, EDF LUMINUS) à partir du gaz de mines

FDE évalue également d'autres technologies de torches à plasma

◆ **Stockage de CO<sub>2</sub>:** opportunité, sur les sites de FDE d'un pilote d'injection en cours de dimensionnement. Modélisation 3D par une équipe d'experts de SCHLUMBERGER.



Revue des cahiers des charges

S1 2021

Etude de faisabilité / Business Case

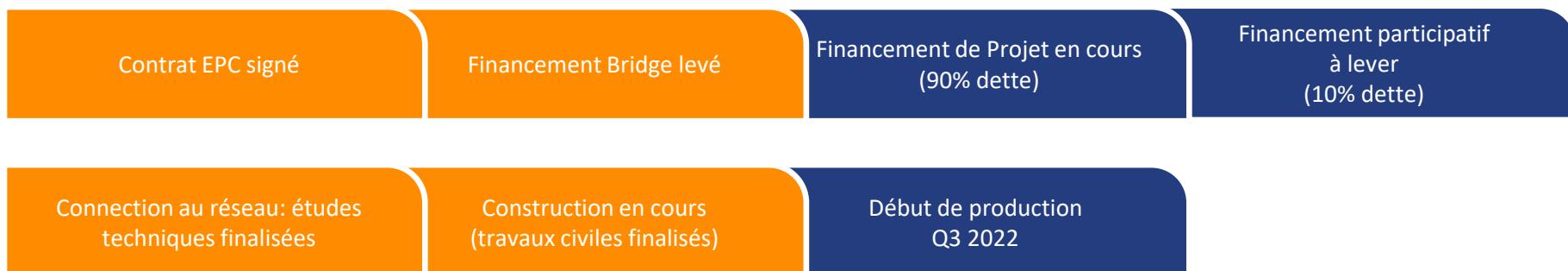
Pilotes (Pyrolyse et Stockage de CO<sub>2</sub>)

Octobre 2021

S2 2022

# SOLAIRE: PREMIER PROJET PHOTOVOLTAIQUE

- ◆ Lauréat de l'appel d'offres CRE 4.
- ◆ 15 MW de capacité installée au sol
- ◆ Production de 16.5 GWh/an (35700 modules) sur 24 Ha. Prix fixe sur 20 ans: 56 €/MWh
- ◆ Électricité injectée dans le réseau de distribution local (UEM)
- ◆ 10 M€ d'investissement
  - ◆ 2.5 M€ de financement bridge levé via du participatif
  - ◆ Finalisation de la due diligence pour le financement de projet
- ◆ Pas d'investissement significatif en fonds propres de FDE





## NOS OBJECTIFS POUR DÉCEMBRE 2022

35 M€  
de revenus  
annualisés

Marge  
d'EBITDA  
 $\geq 45\%$   
du CA



FDE en bourse

# COURS DE BOURSE ET LIQUIDITÉ – YTD 2021

**COURS DE BOURSE DE +40.6% DEPUIS LE DÉBUT DE L'ANNÉE 2021 -  
VOLUME MOYEN ÉCHANGÉ PAR JOUR EN 2021 X 1.4 LE VOLUME 2020 (157.2 K€)**

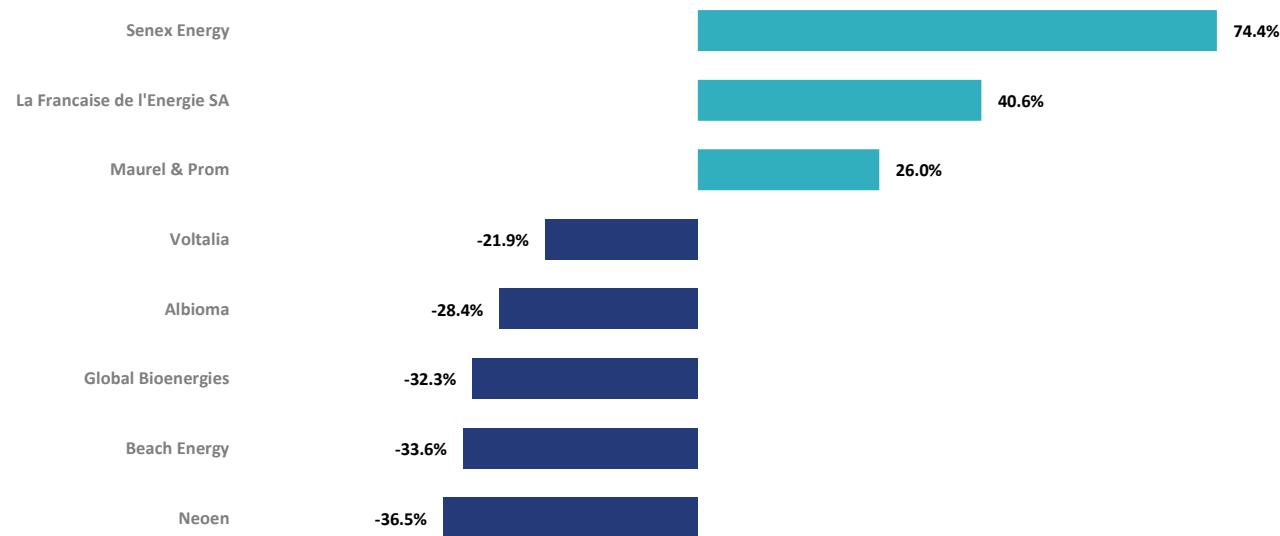


Source: Euronext Post Listing Advisory base sur Factset data base en date du 26/11/2021

# PERFORMANCE RELATIVE (vs COMPARABLES) – YTD 2021

FDE RESSORT COMME L'UNE DES MEILLEURES PERFORMANCES SUR LES DOUZE DERNIERS MOIS

**FDE: PERFORMANCE DU COURS RELATIVE AUX COMPARABLES – 12 DERNIERS MOIS Capitalisation boursière >100M€**

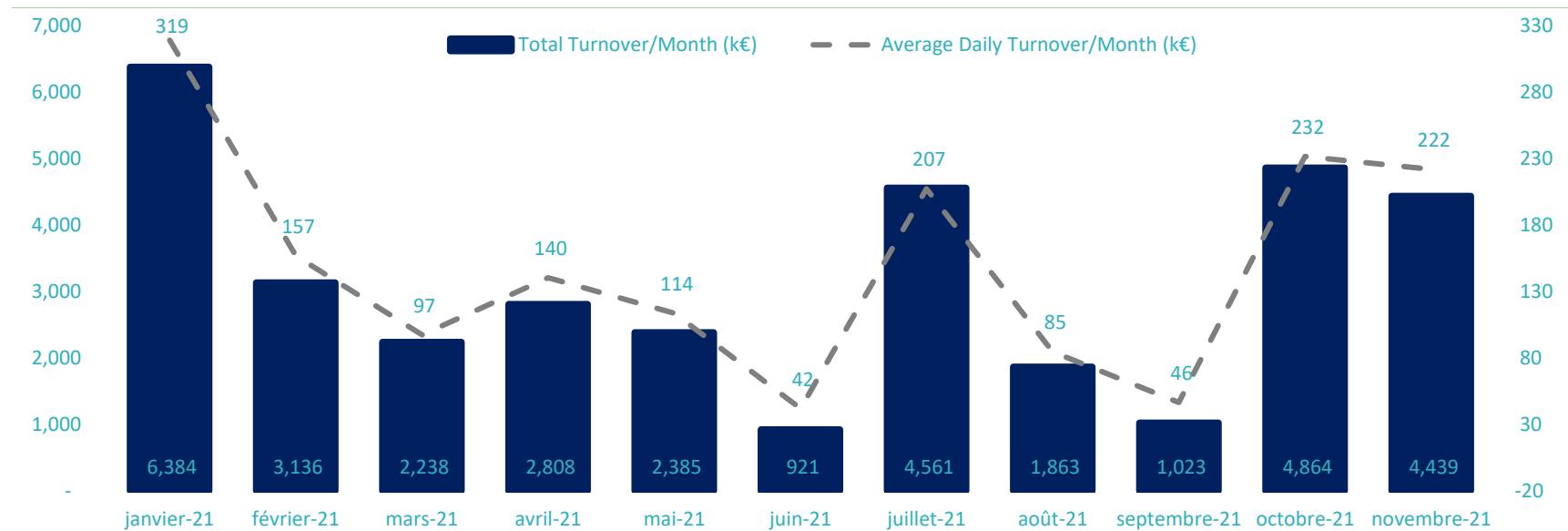


Source: Euronext Post Listing Advisory base sur Factset data base en date du 26/11/2021

## LIQUIDITÉ MENSUELLE MOYENNE ET TOTALE – YTD 2021

AMELIORATION DE LA LIQUIDITE EN 2021 YTD VS. 2020, FORTEMENT MARQUEE EN JUILLET SUITE A LA PUBLICATION DU CHIFFRE D'AFFAIRES ANNUEL 2020/2021 ET EN OCTOBRE 2021 SUITE A L'ANNONCE DES RESULTATS (232 K€ ECHANGES EN MOYENNE)

**LFDE: LIQUIDITE MENSUELLE TOTALE & LIQUIDITE MENSUELLE MOYENNE**  
YTD 2021, au 26 novembre 2021 - En millier d'euros



Source: Euronext Post Listing Advisory base sur Factset data base en date du 26/11/2021

**Ticker: LFDE.FP**  
 (au 26 Novembre 2021)

**Cotation sur le compartiment C**

Euronext Paris

**Cours de bourse**

€27 / action

**Actions en circulation**

5.2M

**Capitalisation boursière**

€ 140 M€



## COUVERTURE ANALYSTES

✓ ACHAT

**Objectif: €40**

*Novembre 2021*



*Analyste: Henning.Breiter@ha-ib.de*

✓ ACHAT

**Objectif : €31**

*Octobre 2021*



*Analyste: aderyckx@midcapp.com*

✓ ACHAT

**Objectif : €30**

*Octobre 2021*



*Analyste: anis.zgaya@oddo-bhf.com*

✓ ACHAT

**Objectif : €31-46**

*Novembre 2021*



*Analyste: thomas.martin@exanebnpparibas.com*

- ◆ PRÉSENTATION DE LA DIRECTION

- ◆ Introduction et réalisations 2021 – *Julien Moulin, Président*
- ◆ Finance – *Aurélie Tan, Directrice Administrative et Financière*
- ◆ Opérations – *Antoine Forcinal, Chief Executive Officer*
- ◆ Objectifs fin 2022 – *Antoine Forcinal, Chief Executive Officer*
- ◆ FDE en bourse – *Julien Moulin, Président*

- ◆ **RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES - *L. Fournier (Mazars) et S. Haas (BDO), Commissaires aux comptes***

- ◆ VOTE DES RÉSOLUTIONS
- ◆ QUESTIONS DES ACTIONNAIRES
- ◆ CLOTURE DE SÉANCE – *Julien Moulin, Président*

# Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

## Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société La Française de l'Energie relatifs à l'exercice clos le 30 juin 2021, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

L'opinion formulée ci-dessus est cohérente avec le contenu de notre rapport au comité d'audit.

## Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur le point suivant exposé dans la note 2.2 intitulée « Autres produits » de l'annexe des comptes annuels concernant les impacts sur le résultat de l'exercice écoulé des prestations de développement facturées à certaines filiales.

## Justification des appréciations – points clés de l'audit

- Continuité d'exploitation
- Evaluation des actifs d'exploration

# Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

## Description du risque

### Continuité d'exploitation :

Au 30 juin 2021, la société réalise un bénéfice de 588 K€. Elle affiche par ailleurs des dettes avec une échéance à moins d'un an de 16.711 K€, incluant des dettes fournisseurs de 3.599 K€, y compris 2.465 K€ de dettes faisant l'objet d'un litige (voir à ce sujet les notes 3.5 et 4.6 de l'annexe des comptes annuels), 8.636 K€ de dettes vis-à-vis de ses filiales Gazonor, EG NPC et LFDE International et 2.975 K€ de dettes envers NextGen Energy Limited. A cette même date, l'actif à moins d'un an hors trésorerie disponible, s'élève à 4.664 K€ y compris 1.297 K€ de créances vis-à-vis de ses filiales, et la trésorerie de la société s'établit à 306 K€. Par ailleurs, la trésorerie disponible dans la principale filiale du groupe ne peut être mise à la disposition de la société qu'en partie et sous conditions.

Tel qu'exposé dans la note 1.1 de l'annexe aux comptes annuels, le principe de continuité d'exploitation a été retenu entre autres en raison (1) de nouveaux financements en cours de négociation par la société et ses filiales et (2) du fait que le prêt d'actionnaire NextGen Energy Ltd de 2.975 K€ (incluant les intérêts courus et les commissions) a vu son échéance repoussée à décembre 2021. Compte tenu de cette situation, et du fait que la principale activité de la société demeure en phase exploratoire, nous avons considéré la continuité d'exploitation comme un point clé de l'audit.

## Procédures d'audit mises en œuvre en réponse à ce risque

Nos travaux ont consisté à analyser les prévisions de flux de trésorerie à un horizon de douze mois à compter de la date de clôture préparées par la direction.

Nous avons ainsi :

- mené plusieurs entretiens avec la direction de la société ;
- comparé les prévisions avec les données réelles au 30 juin 2021 ;
- effectué une analyse critique des hypothèses retenues par la direction, y compris sur les perspectives en cas de retard dans l'obtention des nouveaux financements ;
- examiné la documentation disponible au titre des contrats de financement en cours de négociation par la société et ses filiales, pris en compte dans les prévisions ;
- examiné les dispositions conventionnelles relatives aux nouvelles modalités de remboursement du prêt d'actionnaire NextGen Energy Ltd ;
- analysé les conditions de réalisation de l'actif à moins d'un an ;
- considéré les conditions contractuelles de circulation de la trésorerie entre les sociétés du groupe et notamment avec la société Gazonor ;
- apprécié les informations fournies en annexe à ce sujet notamment dans le paragraphe « Continuité d'exploitation » de la note 1.1.

## Description du risque

### Evaluation des actifs d'exploitation

Comme indiqué dans le paragraphe A « Immobilisations incorporelles – actifs d'exploration » de la note « 1.2 Règles et méthodes comptables » de l'annexe aux comptes annuels, les immobilisations incorporelles sont constituées essentiellement des coûts de prospection valorisés au coût historique.

En particulier, les coûts d'exploration comptabilisés en immobilisations incorporelles s'élèvent au 30 juin 2021 à une valeur nette de 43.022 K€ et font l'objet de tests de dépréciation sur une base individuelle, permis par permis.

Nous avons considéré l'évaluation des actifs d'exploration comme un point clé de l'audit en raison de leur importance significative dans les comptes, et des estimations et jugements nécessaires (notamment le volume de gaz et la viabilité technique et économique de chaque projet) pour conduire les tests de dépréciation.

### Procédures d'audit mises en œuvre en réponse à ce risque

Nos travaux ont consisté à examiner les indicateurs de perte de valeur des actifs d'exploration comptabilisés à l'actif du bilan.

Nous avons ainsi :

- mené plusieurs entretiens au cours de l'exercice avec la direction de la société et obtenu son appréciation sur la qualification des réserves sur la base du rapport de certification qui avait été établi par MHA Petroleum Consultants portant sur les réserves de gaz ;
- pris connaissance de l'analyse juridique effectuée par les avocats de la société portant sur le statut de chaque permis pour lesquels des coûts d'exploration ont été comptabilisés ;
- analysé avec la direction de la société les conséquences des différentes décisions judiciaires rendues au cours de la période, leur impact sur la valeur des actifs et les arguments permettant de justifier le maintien de la valeur des actifs.

# Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

## Vérifications spécifiques (1/2)

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

### ***Informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires***

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'Administration et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D.441-6 du code de commerce.

### ***Informations relatives au gouvernement d'entreprise***

Nous attestons de l'existence, dans la section du rapport de gestion du Conseil d'Administration consacrée au gouvernement d'entreprise, des informations requises par les articles L.225-37-4, L. 22-10-10 et L.22-10-9 du code de commerce.

Concernant les informations fournies en application des dispositions de l'article L.22-10-9 du code de commerce sur les rémunérations et avantages versés ou attribués aux mandataires sociaux ainsi que sur les engagements consentis en leur faveur, nous avons vérifié leur concordance avec les comptes ou avec les données ayant servi à l'établissement de ces comptes et, le cas échéant, avec les éléments recueillis par votre société auprès des entreprises contrôlées par elle qui sont comprises dans le périmètre de consolidation. Sur la base de ces travaux, nous attestons l'exactitude et la sincérité de ces informations.

Concernant les informations relatives aux éléments que votre société a considéré susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique d'achat ou d'échange, fournies en application des dispositions de l'article L.22-10-11 du code de commerce, nous avons vérifié leur conformité avec les documents dont elles sont issues et qui nous ont été communiqués. Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas d'observations à formuler sur ces informations.

# Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

## Vérifications spécifiques (2/2)

### Autres informations

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives aux prises de participation et de contrôle et à l'identité des détenteurs du capital ou des droits de vote vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

### Autres vérifications ou informations prévues par les textes légaux et réglementaires

#### *Format de présentation des comptes annuels destinés à être inclus dans le rapport financier annuel*

Conformément au III de l'article 222-3 du règlement général de l'AMF, la direction de votre société nous a informés de sa décision de reporter l'application du format d'information électronique unique tel que défini par le règlement européen délégué n° 2019/815 du 17 décembre 2018 aux exercices ouverts à compter du 1er janvier 2021. En conséquence, le présent rapport ne comporte pas de conclusion sur le respect de ce format dans la présentation des comptes annuels destinés à être inclus dans le rapport financier annuel mentionné au I de l'article L. 451-1-2 du code monétaire et financier.

## Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes consolidés de la société La Française de l'Energie relatifs à l'exercice clos le 30 juin 2021, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes consolidés sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine, à la fin de l'exercice, de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

L'opinion formulée ci-dessus est cohérente avec le contenu de notre rapport au comité d'audit.

## Justifications des appréciations – points clés de l'audit

- Continuité d'exploitation
- Evaluation des actifs d'exploration
- Evaluation des droits miniers

## Description du risque

### Continuité d'exploitation :

Au 30 juin 2021, le groupe dégage un bénéfice de 293 K€. Il affiche par ailleurs des dettes avec une échéance à moins d'un an de 19.700 K€, incluant des dettes fournisseurs de 7.705 K€, y compris 2.465 K€ de dettes faisant l'objet d'un litige (voir à ce sujet les notes 3.12 et 4.8 de l'annexe des comptes consolidés). A cette même date, l'actif courant hors trésorerie disponible, s'élève à 6.243 K€ et la trésorerie de la société s'établit à 6.981 K€. Par ailleurs, la trésorerie disponible dans la principale filiale du groupe ne peut être mise à la disposition de la société qu'en partie et sous conditions.

Tel qu'exposé dans la note 1.2 -B/ de l'annexe aux comptes consolidés, le principe de continuité d'exploitation a été retenu entre autres en raison (1) de la capacité d'autres sociétés du groupe à financer les cash flows négatifs de votre société (2) de nouveaux financements en cours de négociation par la société et ses filiales (3) du fait que le prêt d'actionnaire accordé par NextGen Energy Ltd d'un montant de 2.975 K€ a vu son échéance repoussée et (4) de l'émission d'obligations vertes pour un montant de 25 M€.

Compte tenu de cette situation, et du fait que la principale activité de la société demeure en phase exploratoire, nous avons considéré la continuité d'exploitation comme un point clé de l'audit.

## Procédures d'audit mises en œuvre en réponse à ce risque

Nos travaux ont consisté à analyser les prévisions de flux de trésorerie à un horizon de douze mois à compter de la date de clôture préparées par la direction.

Nous avons ainsi :

- mené plusieurs entretiens avec la direction de la société ;
- comparé les prévisions avec les données réelles au 30 juin 2021 ;
- effectué une analyse critique des hypothèses retenues par la direction, y compris sur les perspectives en cas de retard dans l'obtention des nouveaux financements ;
- examiné la documentation disponible au titre des contrats de financement en cours de négociation par la société et ses filiales, pris en compte dans les prévisions ;
- examiné les dispositions conventionnelles relatives aux nouvelles modalités de remboursement du prêt d'actionnaire accordé par NextGen Energy Ltd ;
- analysé les conditions de réalisation de l'actif à moins d'un an ;
- considéré les conditions contractuelles de circulation de la trésorerie entre les sociétés du groupe et notamment avec la société Gazonor ;
- apprécié les informations fournies en annexe à ce sujet, notamment dans le paragraphe B/ Continuité d'exploitation de la note 1.2.

## Description du risque

### Evaluation des actifs d'exploration

Comme indiqué dans la note « 1.2.J Dépenses d'exploration » de l'annexe aux comptes consolidés, le groupe applique la norme IFRS 6 relative à la comptabilisation des dépenses de prospection. La comptabilisation des droits et actifs de production des ressources du sous-sol est réalisée conformément à la méthode des « successfull efforts ».

En particulier, les coûts d'exploration comptabilisés en immobilisations incorporelles s'élèvent au 30 juin 2021 à une valeur nette de 45.546 K€ et font l'objet de tests de dépréciation sur une base individuelle, permis par permis.

Nous avons considéré l'évaluation des actifs d'exploration comme un point clé de l'audit en raison de leur importance significative dans les comptes, et des estimations et jugements nécessaires (notamment le volume de gaz et la viabilité technique et économique de chaque projet) pour conduire les tests de dépréciation.

### Procédures d'audit mises en œuvre en réponse à ce risque

Nos travaux ont consisté à examiner les indicateurs de perte de valeur des actifs d'exploration comptabilisés à l'actif du bilan.

Nous avons ainsi :

- mené plusieurs entretiens au cours de l'exercice avec la direction de la société et obtenu son appréciation sur la qualification des réserves sur la base du rapport de certification qui avait été établi par MHA Petroleum Consultants portant sur les réserves de gaz ;
- pris connaissance de l'analyse juridique effectuée par les avocats de la société portant sur le statut de chaque permis pour lesquels des coûts d'exploration ont été comptabilisés ;
- analysé avec la direction de la société les conséquences des différentes décisions judiciaires rendues au cours de la période, leur impact sur la valeur des actifs et les arguments permettant de justifier le maintien de la valeur des actifs.

## Description du risque

### Evaluation des droits miniers

Comme indiqué dans la note «1.2.K Immobilisations corporelles » de l'annexe aux comptes consolidés, les immobilisations corporelles comprennent les réserves minières acquises prouvées et probables, comptabilisées comme « droits miniers ». Elles sont amorties selon la méthode de l'unité de production basée sur ces réserves.

Les droits miniers comptabilisés en immobilisations corporelles s'élèvent au 30 juin 2021 à 24.509 K€ et font l'objet de tests de dépréciation sur une base individuelle, permis par permis.

Nous avons considéré l'évaluation des droits miniers comme un point clé de l'audit en raison de leur importance significative dans les comptes, et des estimations et jugements nécessaires pour conduire les tests de dépréciation.

### Procédures d'audit mises en œuvre en réponse à ce risque

Nos travaux ont consisté à examiner les indicateurs de perte de valeur des droits miniers à l'actif du bilan.

Nous avons ainsi :

- analysé les hypothèses clés retenues pour la détermination de la valeur recouvrable des actifs ;
- les scenarii de prix des hydrocarbures ont été confrontés aux données issues des contrats de ventes ;
- nous avons recalculé les taux d'actualisation des flux de trésorerie futurs de façon indépendante, et les avons confrontés aux taux habituellement retenus par les analystes financiers ;
- mené des entretiens avec la direction du groupe afin de comprendre les principales hypothèses opérationnelles retenues (coûts opérationnels futurs, plan d'investissement).

## Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires des informations relatives au groupe, données dans le rapport de gestion du Conseil d'Administration.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

## Autres vérifications ou informations prévues par les textes légaux et réglementaires

### *Format de présentation des comptes annuels destinés à être inclus dans le rapport financier annuel*

Conformément au III de l'article 222-3 du règlement général de l'AMF, la direction de votre société nous a informés de sa décision de reporter l'application du format d'information électronique unique tel que défini par le règlement européen délégué n° 2019/815 du 17 décembre 2018 aux exercices ouverts à compter du 1er janvier 2021. En conséquence, le présent rapport ne comporte pas de conclusion sur le respect de ce format dans la présentation des comptes consolidés destinés à être inclus dans le rapport financier annuel mentionné au I de l'article L. 451-1-2 du code monétaire et financier.

# Rapport des commissaires aux comptes sur les conventions réglementées

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques, les modalités essentielles ainsi que les motifs justifiant de l'intérêt pour la société des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 225-31 du code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Par ailleurs, il nous appartient, le cas échéant, de vous communiquer les informations prévues à l'article R. 225-31 du code de commerce relatives à l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions déjà approuvées par l'assemblée générale.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

# Rapport des commissaires aux comptes sur les conventions réglementées



## CONVENTIONS SOUMISES A L'APPROBATION DE L'ASSEMBLEE GENERALE

### Conventions autorisées et conclues au cours de l'exercice écoulé

*En application de l'article L.225-40 du code de commerce, nous avons été avisés des conventions suivantes conclues au cours de l'exercice écoulé qui ont fait l'objet de l'autorisation préalable de votre conseil d'administration :*

#### Avec la société European Gas Limited

*Administrateurs, dirigeants ou actionnaires concernés :  
Monsieur Julien MOULIN*

Votre société a conclu le 13 novembre 2020 un prêt d'actionnaire avec la société European Gas Limited aux termes duquel celle-ci met à la disposition de votre société un prêt d'un montant maximal de 333.333 €, rémunéré à un taux d'intérêt annuel de 2%. Le contrat prévoit un remboursement in fine le 1er janvier 2022.

Au 30 juin 2021, le montant enregistré au titre de cette date s'élève à 328.989 € dont 3.989 € d'intérêts.

Cette convention a fait l'objet de l'autorisation préalable du conseil d'administration en date du 29 octobre 2020.

Cette autorisation a été motivée par la nécessité pour votre société de pouvoir bénéficier d'une marge de fonctionnement au niveau financier à des conditions considérées comme particulièrement favorables.

#### Avec la société Deltec Bank and Trust, actionnaire de votre société

Votre société a conclu le 27 octobre 2017 un prêt d'actionnaire avec la société Deltec Bank And Trust aux termes duquel celle-ci met à la disposition de votre société un prêt d'un montant maximal de 4.300k€, rémunéré à un taux d'intérêt annuel de 1,98%, avec une commission de 2,5%. Cette convention a été modifiée par plusieurs avenants :

- Le premier avenant du 28 septembre 2018 a reporté l'échéance du prêt au 27 décembre 2019 et a prévu une commission additionnelle de 100k€, les intérêts et commissions étant payables à l'échéance du prêt, sans modification du taux d'intérêt initial.
- Le deuxième avenant du 30 juin 2019 a reporté à nouveau l'échéance du prêt au 31 décembre 2020. Cet avenant n'avait pas apporté de modification au taux d'intérêt initial.
- Un troisième avenant a été conclu, en date du 30 septembre 2020 et reporte une nouvelle fois l'échéance du prêt selon les modalités suivantes :

| Echéances        | Montants    | Nature de l'échéance                          |
|------------------|-------------|---|
| 31 décembre 2020 | 2.330.000 € | Non précisé                                   |
| 30 juin 2021     | 1.000.000 € | Non précisé                                   |
| 31 décembre 2021 | 1.300.000 € | Solde du capital, des intérêts et commissions |
| Total            | 4.630.000 € |   |

# Rapport des commissaires aux comptes sur les conventions réglementées

Cet avenant n'a pas apporté de modification au taux d'intérêt initial.

Compte tenu des remboursements de 750k€ intervenus sur l'exercice clos au 30 juin 2020, la conclusion de ce nouvel avenant représente par rapport aux dispositions précédentes ressortant du second avenant un surcoût de 700k€ au titre des intérêts et commissions complémentaires.

La conclusion de cet avenant a été approuvée par l'assemblée générale du 3 décembre 2020, sur rapport spécial des commissaires aux comptes du 27 octobre 2020.

- Un quatrième avenant a été conclu, en date du 29 octobre 2020 et reporte une nouvelle fois l'échéance du prêt selon les modalités suivantes :

| Echéances        | Montants           | Nature de l'échéance                          |
|------------------|--------------------|---|
| 30 juin 2021     | 3.450.000 €        | Non précisé                                   |
| 31 décembre 2021 | 1.300.000 €        | Solde du capital, des intérêts et commissions |
| <b>Total</b>     | <b>4.750.000 €</b> |   |

Cet avenant n'a pas apporté de modification au taux d'intérêt initial.

La conclusion de ce nouvel avenant représente par rapport aux dispositions précédentes ressortant du troisième avenant un surcoût de 120k€ au titre des intérêts et commissions complémentaires. Le Conseil d'Administration s'est prononcé en date du 29 octobre 2020 en faveur de l'extension du prêt actionnaire.

En application du contrat de prêt d'actionnaire du 27 octobre 2017 ainsi que de ses avenants successifs, exposés ci-avant, votre société a constaté en charges de l'exercice un montant de 63.328 € au titre des intérêts et 435.541 € au titre des commissions.

**Avec la société NextGen Energy Ltd, actionnaire de votre société**

*Administrateurs, dirigeants ou actionnaires concernés : Monsieur Julien MOULIN*

- Par courrier du 12 novembre 2020, Deltec Bank and Trust a informé La Française de l'Energie du transfert de la dette à NextGen Energy LTD, les dispositions relatives aux modalités de remboursement prévues par l'avenant du 29 octobre 2020 restant inchangées.
- Un cinquième avenant a été conclu, en date du 20 juin 2021 et modifie l'échéance du prêt selon les modalités suivantes :

| Echéances        | Montants           | Nature de l'échéance                          |
|------------------|--------------------|---|
| 30 juin 2021     | 1.750.000 €        | Non précisé                                   |
| 31 décembre 2021 | 3.000.000 €        | Solde du capital, des intérêts et commissions |
| <b>Total</b>     | <b>4.750.000 €</b> |   |

# Rapport des commissaires aux comptes sur les conventions réglementées



Cet avenant n'a pas apporté de modification au taux d'intérêt initial.

La conclusion de ce nouvel avenant n'a pas d'impact en termes d'intérêts et / ou de commissions complémentaires. Un remboursement de 1.750k€ est intervenu le 24 juin 2021.

La dette au 30 juin 2021, incluant les intérêts capitalisés, et compte tenu des remboursements de période de 1.750k€, s'élève à 2.975.442 €.

Le Conseil d'Administration s'est prononcé en date du 20 juin 2021 en faveur de la conclusion de ce nouvel avenant.

Cette autorisation est motivée par l'impossibilité pour la société de rembourser le prêt dans les conditions négociées en novembre 2020 et d'obtenir grâce à cette négociation des conditions de remboursement plus favorables.

## Entre les sociétés LFDE International et NextGen NRJ Limited

*Administrateurs, dirigeants ou actionnaires concernés : Monsieur Julien MOULIN*

Un contrat de prestations de services a été conclu en date du 30 juin 2016 et pour une durée indéterminée entre la société LFDE International et la société NextGen NRJ Limited consistant en la fourniture de services spécifiques de relations publiques, notamment au niveau européen, et de recherche de financements au sein de la communauté des investisseurs internationaux, notamment ceux basés à Londres.

Les services fournis visent :

- Les prestations de relations publiques, le prestataire s'engageant à faire la promotion des activités du groupe La Française de l'Energie notamment auprès des instances de l'Union européenne en charge des dossiers concernant l'énergie ;
- Les prestations de recherche d'opérations de croissance externe et de financements, le prestataire s'engageant notamment à mettre au service du groupe son expertise financière pour la préparation de futures acquisitions et à promouvoir le groupe auprès des banques, fonds d'investissements et family offices.

Les conditions de rémunération de ces prestations sont les suivantes :

- Versement d'honoraires mensuels d'un montant de 10k€ hors taxes au titre des relations publiques, soit 120k€ hors taxes annuels ;
- Rémunération spécifique et discrétionnaire pouvant être recommandée par le Comité des Rémunérations en contrepartie des services ponctuels d'assistance dans les levées de fonds.

Ce contrat a fait l'objet d'un avenant conclu en date du 23 octobre 2020 avec effet au 1er octobre 2020. Les dispositions du contrat initial restent inchangées à l'exception du montant des honoraires mensuels passant à 15.833,33 € hors taxes, soit 190k€ hors taxes annuels.

# Rapport des commissaires aux comptes sur les conventions réglementées



Le montant comptabilisé en charges par LFDE International au titre de ce contrat pour la période du 1er octobre 2020 au 30 juin 2021 s'élève à 172.650 € hors taxes, incluant une rémunération additionnelle spécifique de 30k€ hors taxes pour l'opération de croissance externe de Greenhill.

Cet avenant a fait l'objet de l'autorisation préalable du conseil d'administration en date du 12 octobre 2020.

La charge supportée par LFDE International a été répercutée à hauteur de 50% à votre société, soit un montant de 86.325 € hors taxes, et partiellement refacturée aux filiales du groupe en fonction des services apportés.

La motivation retenue pour la conclusion de cet avenant est l'évolution des missions de Monsieur Julien Moulin suite à la modification intervenue dans la gouvernance de La Française de l'Energie.

## CONVENTIONS DEJA APPROUVEES PAR L'ASSEMBLEE GENERALE

### Conventions approuvées au cours d'exercices antérieurs

*En application de l'article R. 225-30 du code de commerce, nous avons été informés que l'exécution des conventions suivantes, déjà approuvées par l'assemblée générale au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé.*

### **Entre les sociétés LFDE International et NextGen NRJ Limited**

*Administrateurs, dirigeants ou actionnaires concernés : Monsieur Julien MOULIN*

Un contrat de prestations de services a été conclu en date du 30 juin 2016 et pour une durée indéterminée entre la société LFDE International et la société NextGen NRJ Limited, comme évoqué ci-dessus.

Le montant comptabilisé en charges par LFDE International au titre de ce contrat pour la période du 1er juillet 2020 au 30 septembre 2020 s'élève à 30k€ hors taxes.

Cet avenant a fait l'objet de l'autorisation préalable du conseil d'administration en date du 12 octobre 2020.

La charge supportée par LFDE International a été répercutée à hauteur de 50% à votre société, soit un montant de 15k€ hors taxes, et partiellement refacturée aux filiales du groupe en fonction des services apportés.

# Rapport des commissaires aux comptes sur les conventions réglementées

Avec Monsieur Antoine FORCINAL, directeur général délégué jusqu'au 31 août 2020

Le 1er novembre 2015, votre société et Monsieur Antoine FORCINAL ont conclu un contrat de travail pour le poste de directeur des opérations de la société. Conformément à ce contrat, Monsieur Antoine FORCINAL perçoit :

- Une rémunération annuelle brute fixe de 135k€
- Une prime d'impatriation annuelle de 97.750 € destinée à compenser les frais engagés par Monsieur Antoine FORCINAL en raison de son affectation en France et qui sera versée jusqu'au 31 décembre 2020.

Un logement d'une valeur locative maximale de 1k€ par mois est également mis à sa disposition.

En application de l'avenant du 1er juillet 2018 à son contrat de travail, sa rémunération brute annuelle a été fixée à 150 k€.

Suite à la nomination de M. Antoine Forcinal en tant que Directeur Général, son contrat de travail se trouve suspendu à compter du 31 août 2020.

M. Antoine Forcinal a perçu au titre de son contrat de travail pour la période du 1er juillet 2020 au 31 août 2020 une rémunération brute de 25k€, une prime d'impatriation de 16.291 € ainsi qu'une indemnité compensatrice de congés payés pour un montant de 20.538 €.

## ◆ PRÉSENTATION DE LA DIRECTION

- ◆ Introduction et réalisations 2021 – *Julien Moulin, Président*
- ◆ Finance – *Aurélie Tan, Directrice Administrative et Financière*
- ◆ Opérations – *Antoine Forcinal, Directeur Général*
- ◆ Objectifs fin 2022 – *Antoine Forcinal, Directeur Général*
- ◆ FDE en bourse – *Julien Moulin, Président*

## ◆ RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES - *L. Fournier (Mazars) et S. Haas (BDO), Commissaires aux comptes*

## ◆ VOTE DES RÉSOLUTIONS

- ◆ QUESTIONS DES ACTIONNAIRES
- ◆ CLOTURE DE SÉANCE – *Julien Moulin, Président*

## ORDRE DU JOUR À TITRE ORDINAIRE

1. Approbation des comptes sociaux de l'exercice clos le 30 juin 2021 ;
2. Approbation des comptes consolidés de l'exercice clos le 30 juin 2021 ;
3. Affectation du résultat de l'exercice clos le 30 juin 2021 ;
4. Approbation des conventions réglementées visées aux articles L.225-38 et suivants du Code de commerce ;
5. Renouvellement du mandat de Monsieur Julien Moulin en qualité d'administrateur ;
6. Renouvellement du mandat de Monsieur Christophe Charlier en qualité d'administrateur ;
7. Renouvellement du mandat de Monsieur Alain Liger en qualité d'administrateur ;
8. Renouvellement du mandat de Madame Cécile Maisonneuve en qualité d'administrateur ;
9. Non renouvellement du mandat de Monsieur Jean Fontourcy en qualité d'administrateur ;
10. Approbation des informations relatives à la rémunération des mandataires sociaux au titre de l'exercice clos au 30 juin 2021 mentionnées au I de l'article L. 22-10-9 du Code du commerce ;
11. Approbation des éléments de rémunération dus ou attribués au Président du Conseil d'administration de la Société pour l'exercice clos le 30 juin 2021 ;
12. Approbation des éléments de rémunération dus ou attribués au Directeur Général de la Société pour l'exercice clos le 30 juin 2021 ;
13. Approbation de la politique de rémunération du Président du Conseil d'administration ;
14. Approbation de la politique de rémunération du Directeur Général ;
15. Approbation de la politique de rémunération des Administrateurs et fixation du montant annuel de la rémunération alloués aux administrateurs ;
16. Ratification du transfert du siège social ;
17. Autorisation à donner au Conseil d'administration à l'effet d'opérer sur les actions de la Société ;

## ORDRE DU JOUR À TITRE EXTRAORDINAIRE (1/2)

18. Délégation à donner au Conseil d'administration à l'effet de réduire le capital social par annulation des actions auto-détenues ;
19. Délégation de compétence à donner au Conseil d'administration pour décider l'augmentation du capital social, par émission - avec maintien du droit préférentiel de souscription - d'actions et/ou de valeurs mobilières donnant accès au capital ou donnant droit à l'attribution de titres de créance ;
20. Délégation de compétence au Conseil d'administration à l'effet d'émettre des actions ordinaires et /ou des valeurs mobilières donnant accès immédiatement ou à terme à des actions ordinaires de la Société, avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires, dans le cadre d'une offre au public (autre que celles visées au 1° de l'article L.411-2 du Code monétaire et financier) ;
21. Délégation de compétence à donner au Conseil d'administration à l'effet d'émettre des actions ordinaires et/ou des valeurs mobilières donnant accès immédiatement ou à terme à des actions ordinaires de la Société, avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires, dans le cadre d'une offre au public visée au 1° de l'article L. 411-2 du Code monétaire et financier, s'adressant exclusivement à des investisseurs qualifiés et /ou à un cercle restreint d'investisseurs ;
22. Délégation de compétence à consentir au Conseil d'administration pour décider l'augmentation du capital social par émission d'actions et/ou de valeurs mobilières donnant accès au capital ou donnant droit à l'attribution de titres de créance, avec suppression du droit préférentiel de souscription au profit de catégories de bénéficiaires ;
23. Délégation de compétence à consentir au Conseil d'administration à l'effet d'augmenter le montant des émissions réalisées avec maintien ou suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires, en application des dix-neuvième, vingtième, vingtième-et-unième et vingt-deuxième résolutions ;

## ORDRE DU JOUR À TITRE EXTRAORDINAIRE (2/2)

24. Autorisation à consentir au Conseil d'administration à l'effet de fixer le prix des émissions d'actions ordinaires ou de valeurs mobilières qui sont des titres de capital donnant accès à d'autres titres de capital ou donnant droit à l'attribution de titres de créances, ou de valeurs mobilières donnant accès à des titres de capital à émettre, réalisées par voie d'offre au public ou d'offre visée au 2° de l'article L.411-2 du Code monétaire et financier, avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires ;
25. Délégation de pouvoirs à consentir au Conseil d'administration à l'effet de décider de l'émission d'actions ordinaires ou de valeurs mobilières donnant accès au capital de la Société avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires, en rémunération d'apports en nature consentis à la Société ;
26. Autorisation à consentir au Conseil d'administration pour augmenter le capital social par émission de titres de capital ou de valeurs mobilières qui sont des titres de capital donnant accès à d'autres titres de capital de la Société ou donnant droit à l'attribution de titres de créances, ou de valeurs mobilières donnant accès à des titres de capital à émettre, avec suppression du droit préférentiel de souscription au profit des adhérents à un plan d'épargne ;
27. Autorisation à donner au Conseil d'administration à l'effet de procéder à l'attribution d'actions gratuites, existantes ou à émettre, aux salariés et aux dirigeants mandataires sociaux de la Société et des sociétés du groupe ;
28. Délégation de compétence à consentir au Conseil d'administration à l'effet de décider d'une augmentation du capital social par incorporation de primes, réserves, bénéfices ou autres dont la capitalisation serait admise ;
29. Pouvoir pour formalités.

- ◆ PRÉSENTATION DE LA DIRECTION

- ◆ Introduction et réalisations 2021 – *Julien Moulin, Président*
- ◆ Finance – *Aurélie Tan, Directrice Administrative et Financière*
- ◆ Opérations – *Antoine Forcinal, Directeur Général*
- ◆ Objectifs fin 2022 – *Antoine Forcinal, Directeur Général*
- ◆ FDE en bourse – *Julien Moulin, Président*

- ◆ RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES - *L. Fournier (Mazars) et S. Haas (BDO), Commissaires aux comptes*

- ◆ VOTE DES RÉSOLUTIONS

- ◆ QUESTIONS DES ACTIONNAIRES

- ◆ CLOTURE DE SÉANCE – *Julien Moulin, Président*

- ◆ PRÉSENTATION DE LA DIRECTION
  - ◆ Introduction et réalisations 2021 – *Julien Moulin, Président*
  - ◆ Finance – *Aurélie Tan, Directrice Administrative et Financière*
  - ◆ Opérations – *Antoine Forcinal, Directeur Général*
  - ◆ Objectifs fin 2022 – *Antoine Forcinal, Directeur Général*
  - ◆ FDE en bourse – *Julien Moulin, Président*
- ◆ RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES - *L. Fournier (Mazars) et S. Haas (BDO), Commissaires aux comptes*
- ◆ VOTE DES RÉSOLUTIONS
- ◆ QUESTIONS DES ACTIONNAIRES
- ◆ **CLOTURE DE SÉANCE – *Julien Moulin, Président***



## PROCHAINES RENDEZ-VOUS

25 janvier 2022 – Chiffres d'affaires S1 2022  
24 mars 2022 – Résultats S1 2022



## La Française de l'Énergie

Code Reuters : LFDE. PA – Code Bloomberg : LFDE.FD

Tel : +33 (0)3 87 04 32 11  
[ir@francaisedelenergie.fr](mailto:ir@francaisedelenergie.fr)  
[www.francaisedelenergie.fr](http://www.francaisedelenergie.fr)

